

SYNDICAT MIXTE HAUTS-DE-FRANCE MOBILITES

**COMITE SYNDICAL DU 13 NOVEMBRE 2023
DE 10 H 00 à 12 H 00**

DELIBERATION N° 2023 – 40



Objet : Exécution anticipée du Budget Primitif 2024 en Investissement

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Hauts-de-France-Mobilités, réuni, le 13 Novembre 2023, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Première Vice - Présidente,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2312-1,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités,

Vu la délibération n°2023 – 01 du 30 Janvier 2023 et le ROB 2023,

Vu le Budget Primitif 2023 du 3 avril 2023 et l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2023, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu le Budget Supplémentaire adopté le 19 Juin 2023,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Dans l'attente de la présentation du ROB 2024 et du vote du Budget Primitif 2024 planifiés au 1^{er} trimestre 2024,

DECIDE

- D'autoriser le Syndicat Hauts-de-France Mobilités à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à caractère annuel dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, étant entendu que les crédits de paiement sont égaux à la somme des crédits de paiement figurant dans les budgets correspondants.

- De mettre en œuvre cette décision jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024,

AUTORISE

Madame la Première Vice - Présidente à signer les documents correspondants.

La Première Vice - Présidente,

Françoise ROSSIGNOL